
POINT 12.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Faits marquants du programme de travail 2020-2021

Objet du document

1. Donner un aperçu des activités du programme de travail sur les Écosystèmes insulaires et océaniques pour 2020-2021 et examiner les possibilités actuelles et à venir.
2. Faire approuver l'axe du programme de travail biennal.

Résumé des principales activités pour satisfaire aux objectifs stratégiques 2017-2026 et appliquer le PIP

3. **Objectif régional 1 : Les communautés océaniques bénéficient d'une résilience au changement climatique renforcée.**

RO1.2 : Minimiser les multiples pressions pesant sur les systèmes vulnérables des îles du Pacifique en appliquant des approches écosystémiques d'adaptation au changement climatique

- Poursuivre la mise en œuvre du projet financé par l'IKI du gouvernement allemand d'adaptation écosystémique océanique au changement climatique (PEBACC), en appliquant les projets de démonstration d'adaptation écosystémique au changement climatique dans les îles Fidji, du Vanuatu et Salomon. Le PEBACC se terminera d'ici la mi-2020 et le projet est actuellement dans sa dernière année de mise en œuvre. Des discussions sont actuellement en cours avec différents donateurs afin d'assurer des fonds pour le développement d'une seconde phase du PEBACC, notamment l'initiative océanique sur la diversité biologique, le changement climatique et la résilience financée par la France, l'UE, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.
 - Des activités d'adaptation écosystémique seront également mises en place aux Fidji et au Vanuatu pour le Programme de partenariat maritime Pacifique-Union européenne (domaines de résultats prioritaires 5) financé par l'UE dans le cadre du FED-11
4. **Objectif régional 2 : Les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.**

4.1 RO2.1 : Gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers

- La mise en place du projet BIEM PEUMP pour 2020-2021 se traduira par :
 - La mise en place de planification spatiale aux Îles Salomon et aux Fidji
 - Développement de stratégies écosystémiques intégrées « du massif au récif » et planification de la gestion des aires côtières aux Fidji et au Vanuatu
 - développement et intégration de stratégies d'adaptation au changement climatique dans les plans communautaires côtiers
 - développement de capacités en ce qui concerne le traitement des résultats non préjudiciables et les questions connexes pour les parties à la CITES et les partenaires

- Un Plan d'action des récifs coralliens sera développé et achevé en consultation avec les Membres comme un des principales résultats de l'Année océanienne des récifs coralliens 2018-2019
- Le PROE contribuera au développement des objectifs post-2020 en matière d'aire marine protégée (AMP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) par la consultation auprès des ÉTIO afin de déterminer le soutien à l'appel exhortant à protéger au moins 30 % des océans mondiaux d'ici 2030. Le financement a été fourni par Pew Charitable Trusts.

4.2 RO2.2 : Soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres en conformité avec les engagements régionaux et internationaux

- Le PROE continuera de mettre en place ses activités de la phase 2 du projet BIOPAMA financé par l'UE et mis en place par l'UICN, notamment :
 - gérer et mettre à jour le portail sur les Aires protégées des îles du Pacifique ;
 - fournir des formations SIG associées aux aires protégées pour les PIP ;
 - fournir des formations dans les pays pour aider à l'utilisation du portails sur les aires protégées des îles du Pacifique et les outils d'analyse ;
 - fournir une assistance technique pour réviser et mettre à jour les données sur les aires protégées des PIP afin de soutenir les objectifs mondiaux en matière de biodiversité.
- organiser la 10^e Conférence des îles du Pacifique sur la Conservation de la nature et les aires protégées en collaboration avec l'hôte, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en avril 2020, notamment :
 - Examiner le cadre régional actuel pour la Conservation de la nature et le développement d'un nouveau cadre régional ;
 - Présenter les résultats de la seconde étude sur l'État de conservation en Océanie;
 - Présenter des Prix océaniens de protection de l'environnement.
- Continuer de renforcer la capacité des 14 PIP (Pays insulaires du Pacifique) pour appliquer le Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'accès et le partage des avantages (APA) en vue d'améliorer la gestion et le contrôle aux niveaux national et local des ressources génétiques par le biais de l'application du projet régional océanien ABS financé par le FEM-5.

4.3 RO2.3 : Empêcher l'extinction d'espèces menacées et soutenir les mesures visant à leur conservation

- La mise en place du projet BIEM PEUMP pour 2020-2021 se traduira par :
 - La gestion de l'atténuation des captures accessoires d'espèces marines menacées ou en voie d'extinction à l'échelle régionale et nationale aux Fidji, Îles Salomon, en Papouasie-nouvelle-guinée, au Tonga et au Vanuatu ;
 - Le renforcement de la base de données régionale sur les tortues (TREDS) ;
 - Soutenir les capacités scientifiques régionales par le biais de la bourse Lui Bell pour la conservation.
- Aider les pays partenaires à développer et mettre en place des plans d'action sur les espèces marine, y compris l'inclusion des priorités de ces plans dans les stratégies de gestion environnementale nationales.

4.4 RO2.4 : Réduire nettement les impacts socio-économiques et écologiques des espèces envahissantes

- Le projet financé par le FEM 6 « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité d'importance mondiale dans le Pacifique » sera mis en œuvre à Nioué, en RMIRépublique des Îles Marshall, au Tonga et au Tuvalu. Les pays seront techniquement aidés par le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes du Pacifique (PRISMSS), initialement financé par le projet, afin de renforcer les capacités et de mettre en place des activités visant à améliorer la biosécurité entre les îles et la détection précoce et de réponse rapide (EDRR), à supprimer les rongeurs, à restaurer les sites précieux sur le plan écologique et à initier un contrôle biologique des mauvaises herbes.
- Le projet OCT PROTEGE financé par le FED-11 sera mis en place en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, aux Îles Pitcairn et à Wallis-et-Futuna. La question des espèces envahissantes comprendra des activités visant à améliorer la sécurité biologique entre les îles et la détection précoce et de réponse rapide (EDRR), à supprimer les rongeurs des îles, à restaurer les sites précieux sur le plan écologique et à initier un contrôle biologique des mauvaises herbes.

5. Possibilités pour 2020-2021

- La mise en place du programme PEUMP du FED-11 permettra au PROE, par la mise en place de domaines d'interventions prioritaires 5 (KRA-5) - Gestion des prises accessoires et écosystèmes intégrés, de traiter un certain nombre de problèmes critiques à l'échelle nationale et régionale en lien avec la conservation des espèces marines ; gestion intégrée des côtes et de l'océan ; et planification spatiale marine. Le consortium basé sur la nature du PEUMP permettra d'entreprendre ces activités en collaboration avec des partenaires du programme, le SCP, le FAA, l'UPS, ainsi que l'UICN, WWF et d'autres.
- Avec le début du projet FEM-6 et le programme OCT du FED-11, le PROE peut poursuivre sur la lancée son programme sur les espèces envahissantes, notamment traiter des questions liées aux espèces envahissantes sur les territoires français. Le financement FEM-6, bien qu'il soit concentré uniquement sur quatre pays pour les activités nationales, a permis de mettre en place le Service de soutien régional océanien pour la gestion des espèces envahissantes (PRISMSS). PRISMSS aidera les Membres pour les interventions sur le terrain en matière de contrôle des espèces envahissantes, notamment en collaboration avec des partenaires clés, comme le ministère de la Conservation de la Nouvelle-Zélande, BirdLife International, Island Conservation et d'autres.
- L'aide aux programmes dédiés aux écosystèmes augmente et au moment de préparer ce rapport, le PROE est en discussion avec l'Agence française de développement (AFD) et le SCP pour la conception de l'initiative de 28 millions d'euros sur la biodiversité, le changement climatique et la résilience, financée par les gouvernements de la France, de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et l'UE. Cette initiative est axée sur des solutions fondées sur la nature et le début de sa mise en œuvre est prévue pour la fin de l'année 2019, ou en 2020 (DT 15.2). En outre, le PROE a été identifiée comme étant l'entité de mise en œuvre pour la région du Pacifique du Programme de soutien EU ACP aux PEID de 35 millions d'euros (12 millions d'euros attribués à la région du Pacifique), axé sur la gestion de la biodiversité côtière, marine et terrestre et l'amélioration de la résilience au changement climatique. Il est prévu que le programme débute en 2020.

- Le projet régional océanien ABS financé par le FEM-5 a été un succès et a fourni une aide précieuse aux Membres dans ce domaine sensible de la protection des ressources génétiques. Le projet se terminera en 2020, mais il reste encore beaucoup à faire et le PROE cherche l'approbation des Membres pour soutenir une seconde phase dans le cadre du financement FEM-7 (DT 12.2.2).
- Au moment de rédiger ces lignes, parmi d'autres initiatives en projet en matière de gestion de la biodiversité et des écosystèmes, il convient de citer le programme sur les écosystèmes carbone bleu, de 9 millions d'euros, mené par le PROE en partenariat avec la GIZ qui est en attente d'approbation finale par le gouvernement allemand (ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire [BMU] dans le cadre de l'initiative internationale pour le climat [IKI]^o, pour la Mélanésie ainsi que le programme conjoint UICN-PROE de 50 millions USD par le FVC sur la résilience marine et côtière pour six PIP. Le PROE a également soumis de nouvelles propositions au BMU-IKI, notamment en partenariat avec GIZ, le Secrétariat de la Convention Ramsar et le Fonds pour la conservation des espèces Mohamed bin Zayed.

Recommendation

6. La Conférence est invitée à :
 1. **Valider** le Programme de travail biennal sur les écosystèmes insulaires et océaniques 2020-2021.

29 juillet, 2019